



CHATELLENIE DE LILLE

2023 - 13

PROCES CRIMINELS ET CIVILS à Cappelle en Pévèle

Par Christophe Yernaux

CASTELO-LILLOIS



Christophe Yernaux



2023 - Article 13 - 18 pages



www.lillechatellenie.fr

2023 - 13



PEVELE

ISSN 2494-5315

Revue gratuite d'histoire et de
généalogie de l'ancienne
châtellenie de Lille

Mœurs – Même si vous n'avez pas d'ancêtres à Cappelle en Pévèle, Templeuve, ou Nomain, les scènes suivantes pourront vous instruire sur les mœurs de nos ancêtres. Epoque où le vouvoiement était de rigueur en famille, où on usait d'un vocabulaire savoureux. Usant également volontiers du mot bougre (on dirait pédé aujourd'hui) ce qui est fortement puni tout comme le blasphème. On s'y bât pour du beurre (au sens matériel du terme), on se tâche la croate (cravate) qui est apparue quelques années auparavant.

La châtellenie de Lille était une division administrative de l'Ancien Régime recoupant à peu de chose près l'actuel arrondissement de Lille. Elle était divisée en cinq quartiers : Carembault, Ferrain, Mélantois, Pévèle et Weppes avec à la tête de chacun un haut justicier, respectivement seigneur de Phalempin, Comines, Lille, Cysoing et Wavrin.

Procès criminels et civils à Cappelle en Pévèle

A.D.59 - 31 H 128 Procès criminels et civils 1606-1784

Devant les hommes de Loi de la Srie appartenant aux Dames de l'abbaye de Flines

12/03/1654 Devant Jean DE LA CHAPPELLE écuyer, Sr de la Follie et lieutenant du juge de Cappelle en Pévèle. Distribution de 131fl 9p. suite à la vente de grains appartenant à Mathieu FICHEL et de 40 rasières de blé métillon reçus es mains de maître Jacques MORILLON, agent des Dames de Flines avec accord du 23 juillet 1654 : dépenses de justice 38£ 5s, Jean DUPONT, collecteur des contributions des palissades de La Bassée en 1653 assise à Cappelle le 10 mars pour les 7b 19£ 12s, audit DUPONT pour la présentation à cause des contributions assises audit Cappelle le 21 août 1653 des dits 7b 56£ et 14£ à cause des envois de roy de la taille de St Jean, sa prétention de la collecte de quatre vingtièmes et un quart assis le 14 décembre 1653 et la taille de St Jean des 7b 92£ 8s.

06/05/1621 Information devant Charles FICHEL bailli des Dames de Flines, présents Jean BLAMART, Michel DUBUS et Jean WARTEL, hommes de fiefs sur la **bleiche (blessure) infligée à feu Toussaint DESCARNIERES** vivant demeurant à Audefois, paroisse de Cappelle le lundi, lendemain de Pâques dernier advenu en la maison dudit BLAMART, hostelain à Cappelle.

- Jean DUBRUILLE maître chirurgien à Templeuve, 44 ans. A eut en cure ledit DESCARNIERES un jour il y a moins de trois semaines d'un coup sur les reins du côté droit entre la sixième et septième côte descendant en bas de quelque couteau ou autre instrument tranchant non pointu. N'a trouvé pénétrant l'intérieur et n'a oui ledit DESCARNIERES se plaindre durant ledit temps fors les trois jours avant sa mort, disant qu'il avait courte alène pour quoi le déposant est allé chercher docteur. Ledit défunt a dit que c'était Jean CASTELAIN, cuisinier à Cappelle, qui lui avait infligé le coup de son couteau étant assis à table chez ledit BLAMART. Ledit CASTELAIN venant de furie, ***pensant frapper un Pierre DUBUS qui était assis près dudit DESCARNIERES pour quelque noise qu'ils avaient ensemble***, au lieu de quoi c'est lui qui fut atteint dont il tomba à terre.
- Pierre CARPENTIER, carlier à Mérignies, âgé de 33 ans témoigne de la source du débat (de la dispute). Le lundi lendemain de Pâques il entendit le bruit qu'on donnait un ***prix à l'arquebuse*** à Cappelle où il vint après dîner afin d'y tirer avec Antoine CARPENTIER fils de Laurent demeurant à Mérignies. Une fois tiré ils entrèrent dans une assiette [lieu où on s'assied pour se désaltérer] chez Jean BLAMART afin de s'y rafraîchir d'un trait de bière ou deux avec Jean RAAS, Denis DELEZENNES laboureur à Genech, Pierre WARTEL greffier de Cappelle, Alexandre MOLLET, Adrien COURTECUISSÉ, Jean CASTELAIN et Arnould DESPLANCQUES clerc, tous de Cappelle. Ils y trouvèrent Pierre DUBUS, Hubert MIRLIÉ de Cappelle, Arnould BARBIEUR, soyeur et Jean BILLOUET de Mérignies, feu Toussaint DESCARNIERES et sa fille. Il entendit dire audit Jean CASTELAIN à Pierre DUBUS "***Aujourd'hui tout le jour tu me fous de toute sorte, tu as jeté de l'argent disant je n'en ai point***" et prit un pot de lot de pierre en main qui était au devant de lui pour en frapper ledit DUBUS. Mais

le déposant l'en a empêché, lui continuant en paroles, le DUBUS disant audit CASTELAIN qu'il avait dérobé une bourse. Ledit CASTELAIN sorti de table avec deux couteaux et contourna la table pour aller trouver ledit DUBUS qui était du côté de la cheminée qui, le voyant venir, pris une arquebuse posée contre la cheminée et en poussa un coup au ventre dudit CASTELAIN, lequel prit ladite arquebuse, faisant reculer ledit DUBUS qui est passé par dessus la table qui tomba par terre. Quelqu'un a crié "je suis tué" et, regardant sous la table, trouva ledit DESCARNIERES blessé aux reins à plaie ouverte et sang coulant sans savoir qui lui avait infligé le coup, n'ayant vu personne d'autre avec un couteau. Ne voit pas comment il a pu être blessé si ce n'est quand ledit CASTELAIN a pensé atteindre ledit DUBUS.

- Antoine CARPENTIER fils de Laurent de Mérignies, âgé de 18 ans. Venu pour tier à l'arquebuse raconte la même chose sauf la raison du conflit qu'il n'a pas entendue. A côté des mains dudit CASTELAIN l'arquebuse et est sorti avec elle de l'assiette. Etant venu à l'huis il aperçu ledit Hubert MIRLIER frapper avec un pot de pierre ledit CASTELAIN mais ne l'a pas atteint et le pot fut rompu sur le coing de la table. A entendu "Mon Dieu je suis un homme mort" et ledit DESCARNIERES sortir aussi, assisté d'autres qui le tenaient, étant blessé au dos. Adrien COURTECUISE, Arnould DESPLANCQUES et Alexandre MOLLET étaient sortis lorsqu'il y eut la dispute.
- Jean RAAS laboureur et brasseur à Genech âgé de 36 ans. Ledit DUBUS a dit audit CASTELAIN qu'il n'avait pas d'arquebuse, ce qui a provoqué la dispute. Ledit MIRLIER après avoir rompu son pot a pris un couteau pour frapper ledit CASTELAIN, poussant la table par terre. Ledit CASTELAIN était derrière ledit DESCARNIERES
- Denis DELEZENNES laboureur à Genech âgé de 30 ans. Est venu tirer à Cappelle avec Jean RAAS au jardin de Pierre DUBUS avant d'aller chez Jean BLAMART. Peu après il est sorti voir le clerc de Cappelle tirer et un soyeur (scieur) de Morpas. Lorsqu'il est rentré ledit CASTELAIN sortait de table avec son couteau et confirme le témoignage du précédent.
- Arnould BARBIEUR, scieur d'aix de Morpas, paroisse de Mérignies âgé de 25 ans. Est aller tier avec le clerc puis revenu chez ledit BLAMART y trouvant noise entre les deux personnages. Le pot cassé il est sorti ayant vu CASTELAIN avec un couteau puis ledit DESCARNIERES sortir, blessé.



19/07/1664 Lettres d'engagement avec un certain acte de sommation fait par auditeurs royaux le 7 octobre 1663 et entendu **qu'il n'y avait autre juge royal exerçant juridiction audit Wattines** que le lieutenant de la Gouvernance de Douai et Orchies.

Lesdits lieutenant et autres officiers n'ont pas droit d'attirer devant eux à leur siège les manants et habitants de Wattines en action personnelle ni aussi de prendre connaissance des actions réelles mixtes et autres à l'exclusion des officiers dudit seigneur prince DE ROBECQ par lui établis audit Wattines.

Toute la justice et juridiction que compétait ci-devant à sa majesté en la paroisse de Cappelle sous laquelle le village dudit Wattines est situé aurait formellement été transférées audit titre de gagière par lettres du 11 janvier 1629 au feu seigneur comte d'Estaires, père dudit seigneur prince avec déclaration expresse qu'il pourrait administrer par les bailli et juges à commettre de sa partie et ce en toutes matières criminelles, civiles, réelles mixtes ou personnelles à l'exclusion des juges et officiers de sa dite majesté et sans qu'ils y puissent aucunement attenter en première instance par prévention ou autrement, hors qu'en cas d'appel où il y eût qui est réservé audit siège royal immédiat tel qu'est le conseil provincial de Flandres en l'hypothèse et supposition première quand paravant ledit engagement il n'y avait autre juge royal exerçant en première instance juridiction audit Wattines...

Minorité du frère dudit prince mort étudiant en cette université (de Douai)...

Prince depuis sa majorité en expédition militaire en qualité de colonel...

[Il semble que ce droit n'ait pas été exercé depuis la mort de son père et qu'il doive présenter requête au Conseil Privé pour y être rétabli]

11/08/1689 Mathieu BONNIER Bailli des Dames de Flines à Cappelle et Templeuve en Pévèle, Attiches, Tourmignies et environs au premier sergent de ladite Srie, à la requête d'Antoine DELANNOY procureur desdites Dames, le commet comme leur représentant pour comparaître aux plaids. Codicille par les échevins de Lille adressé au premier sergent du roi à la prévôté de Lille d'assister Philippe LAIGNEL, sergent desdites Dames pour faire les devoirs requis dans l'entendue de leur juridiction du 13 août 1689. Puis certificat dudit Jacques PORTOY, sergent du roi, d'avoir assisté Philippe LENNIAL (sic) pour requérir Demoiselle Marie LEMESRE veuve d'Henri LEFEBVRE dit de Lattre et Louis LEFEBRE maître charpentier, parlant à sa servante le même jour.

26/06/1691 Même requête par le même pour Antoine DELANNOY procureur spécial du Sr Claude DUJARDIN receveur desdites Dames pour taxes de dépenses contre Jean DECOURTRAI, brasseur à Seclin afin qu'il compare devant les hommes de fiefs de la Srie. En marge : ledit DE COURTRAI n'est point condamné pour quoi cette commission est inutile.

03/12/1697, 18/03, 15/04, 29/04/1698 Plaids aux bancs et lieu plaidoyable des Dames de Flines à Cappelle devant Mathieu BONNIER bailli, présents Joseph TREHOUT, Simon VRENIER (?) Jacques HENNO et Antoine CASTELAIN, hommes de fiefs.

Pierre BLONDEL laboureur à Templeuve c/ François CARON fils de feu Noël de Templeuve

Philippe WARTEAU procureur de Thomas OLIVIER fils de feu Martin, laboureur et Marie Anne VANDENBUSCHE sa femme c/ Jean REGNIER et Catherine VANDENBUSCHE sa femme de Bersée sur raitrait lignager

29/04/1633 Quentin WAUCQUIER procureur avec Pierre et Antoine WAUCQUIER ses frères de Marie WAUCQUIER veuve de Jean LESTIENNE de Genech, leur soeur c/ Denis LESTIENNE, Louis DELEBASSEE et Marie LESTIENNE sa femme, Philippe DELEBASSEE et Catherine LESTIENNE sa femme, tous frère et sœurs et héritiers dudit feu Jean

Les biens mortuaires étant en la maison mortuaire de feu Jean LESTIENNE, Antoine DELEBASSEE, bailli de cette Srie s'y est transporté.

09/07/1633 ... DUFOUR ... et marchand à Fournes, paroisse de Genech s'est porté en plainte sur les biens de Jacques LE WAVERIN de Fournes pour paiement de 60£ pour l'alimentation de son père par contrat devant les auditeurs d'Orchies en 1628 et demande saisie

09/07/1633 Jean DEVRENAY, hôte à Genech se porte en plainte sur les biens d'Antoine PIEDANAS de Fournes pour paiement de 7£ pour dépenses de bouche et autres.

11/11/1633 Quentin et Antoine WAUCQUIER c/ Denis LESTIENNE

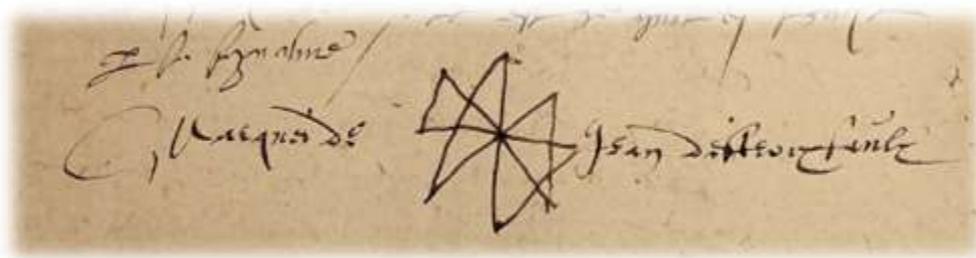
Salomon DE LANDAS, bailli des Dames de Flines s'est fondé en plainte sur le flégard en une pièce 4c de terre appartenant audit DE LANDAS pour en avoir jouissance et sur un flégard de 5c qu'occupe Pierre DUFOR. Signifié à la veuve Samson DE WAVERIN, voisine.

21/06/1636 Plaids

Michel DE LANDAS, lieutenant c/ Nicolas CADRELIER dont la femme a été trouvée escachante du blé au blé d'Antoine DELEBASSE en mai.

30/01/1618 Enquête devant Charles FICHEL, bailli des Dames de Flines à Cappelle en présence de Jean WARTEL, Jean CASTELAIN et Luc DUHEM, hommes de fiefs sur les écritures de Georges DUBURCQ opposant et défendeur contre Hélène PASQUIER veuve de Balthazar LEMAISRE [Les interrogés répondent à une série de questions numérotées dont nous n'avons pas la liste]

- Michelle LE BAILLY fille non mariée à Templeuve âgée de 50 ans affirme qu'elle a ouï dire par ladite Hélène à Grard PASQUIER alors vivant son oncle (confus) et qu'elle était contente s'il voulait faire son aumône. Ladite Hélène a eu les accoutrements mentionnés mais ne sait combien ils peuvent valoir.
- Françoise DENGREMONT femme de Michel DESCATOIRE de Templeuve, âgée de 20 ans environ. Elle a ouï Hélène PASQUIER veuve de Balthazar LEMAISRE convenir avec feu Grard PASQUIER son oncle qu'elle demeurerait avec lui pour ses dépenses sans nuls gains et s'en est rendue contente, sauf qu'elle avait son filage à son profit comme elle a eut. Ladite Hélène a dit à Georges DUBURCQ et à Grard PIETIN qu'elle servait ledit Pasquier pour ses dépenses et ne demandait pas autre chose et rien pour ses loyers.
- Marie WARTEL veuve d'Antoine LIBERT de Templeuve, âgée de 54 ans environ. Elle a acheté à ladite Hélène deux parto (?), l'un de cinrenelle blanc pour 63s et un de baicq blan pour 48s et un gardecul et escourceul de bleue toile pour 5£ 5s qui furent rabattus sur son filage qu'elle faisait avec la sayette appartenant à la déposante.
- Marguerite DE RENAUCOURT femme de Louis MAILLART, âgée de 32 ans environ. Elle a vu ladite Hélène porter un gardecul de saye violette ayant appartenu à Marie DELEZENNES femme de Grard PASQUIER.
- Jean DESTROIFFAUX, tistrant de toile à Templeuve âgé de 41 ans environ. Marie WARTEL a acheté à ladite Hélène la toile bleue pour faire un gardecul et le coût a été diminué à ladite Hélène sur du filet qu'elle avait fait à ladite WARTEL. Les chausses et souliers viennent des deniers de la vente d'un cent de jardin. Il n'a rien emporté de la maison mortuaire contrairement à ce qui est affirmé.



Du 20/03/1618

- Pierre DUBURCQ de Templeuve, âgé de 28 ans environ. La paire de souliers que ledit défendeur dit avoir été donnée à Pierre DUBUS, une paire de chausses, un escourcheul, un seau bendé d'airain et autres bagues venant de la maison mortuaire, il n'en a jamais entendu parler. Quant à la met et tonneau à battre beurre dit avoir été délivrés par lui par le commandement dudit Grard PASQUIER, savoir le meet à Denis DELEZENNES dit Teston et le tonneau à Thomas OLIVIER, beau-fils de Jean WARTEL fils de Louis par Jeanne WARTEL fille dudit Jean ou bien ladite Hélène.
- Grard PIETIN. Ladite Hélène a convenu avec feu, alors vivant, Grard PASQUIER son oncle qu'elle demeurerait avec lui pour ses dépenses ce qu'elle fit. Disant qu'il ne voulait rien lui donner et qu'il faisait assez pour elle à quoi elle a répondu qu'elle était contente et que son oncle voulait faire son aumône, ce qu'il fit.
- Marguerite DE REGNAUCOURT femme de Louis MAILLART. Marie DELEZENNES lui a dit que ladite Hélène avait convenu avec son oncle qu'elle demeurerait chez lui pour ses dépenses (idem que ci-avant). Elle le sait par le dit de ladite Marie femme dudit Grard PASQUIER et n'oserait autrement déposer.

Plaid du 18/08/1612 devant Antoine DUBUS, lieutenant de maître Jean FRESNEAU bailli es présence de Luc DUHEM, Jean WARTEL hommes de fiefs et Roland CASTELAIN juge rentier.

Christophe DE DAMPS procureur d'Adrien DE MARTINVAL, receveur des Dames de Flines c/ Nicolas DELECOURT condamné aux dépenses pour quoi il fait appel

Vente de l'avesture de 4c 1/2 appartenant audit DELECOURT. On a passé outre l'opposition.

Enquête faite le 12/./1624 devant Charles FICHEL bailli des Dames de Flines à Cappelle est présence de Jean BLAMART ... Michel DUBUS et Louis WARTEL hommes de fiefs à la requête de Jean DELEZENNES demeurant à ... contre Jean BALLET, hôte à Templeuve

- Gilles DELEZENNES laboureur à Templeuve âgé de 48 ans environ. A très bonne connaissance dudit Jean DELEZENNES qui a vendu une vache de poil brun à Jean, BALLET et livrée. Vache achetée à la vendue des biens de Jean CASTELAIN mais ne sait combien il l'a vendue.
- Guillaume BERNARD laboureur à Templeuve, âgé de 40 ans environ. Connait bien Jean DELEZENNES. Témoigne de la même chose. Il a été caution dudit DELEZENNES pour ladite vente lors de la vendue.
- Antoine DESCATOIRE sergent à Templeuve, âgé de 60 ans environ. Affirme la même chose. C'est BALLET qui a été demander audit DELEZENNES de lui revendre la vache. BAILLET lui a demandé de rapporter la vache chez lui.
- Antoine DUPONCHEL manouvrier à Templeuve âgé de 33 ans environ. Témoigne de la même chose et que ledit BAILLET a baillé la vache à Antoine DESCATOIRE pour la ramener à son logis.

18/05/1619 Attestation devant Charles FICHEL, bailli, Jean CASTELAIN, Pierre WARTEL hommes de fiefs et Honoré LEMAISRE juge rentier à la requête d'Antoine DE FRANCHE, meunier de Templeuve touchant **l'agression à lui faite hier par le meunier de Vertain et son serviteur.**

- Jean BARBIEUR, scieur d'aix demeurant à Morpas, paroisse de Mérignies, âgé de 46 ans environ. Affirme qu'hier après dîner vers 16h il était près de la maison de la veuve Mathieu DARRAS à Templeuve avec son fils lorsqu'ils aperçurent venir devers l'église de Templeuve Jean COCHET fils de Jean, serviteur et cacheur du meunier de Vertain sur un cheval qui vint jusqu'à eux en voyant venir Antoine DE FRANCHE, meunier de Templeuve devers le hameau de Bonnanche sur son cheval, s'arrêta et sitôt ledit DE FRANCHE arrivé, lui a demandé "*Et bien bougre, n'as-tu fait mettre sur le livre du prévôt ?*". A quoi ledit DE FRANCHE dit "*Je n'ai ouï parler de cela*" et répliquât ledit COCHET par colère "*Bougre tu en a menti !*". Et descendant de son cheval dit que quelque personne lui avait dit maintenant qu'il était vrai. Prit le rieulet du déposant et son couteau nu en sa bouche, frappa dudit rieulet sur ledit DE FRANCHE un coup tout à la force et, voyant ledit DE FRANCHE, dit qu'il lui imposait des choses qu'elles n'étaient véritables et qu'il ne lui demandait rien. "*Tu me rawarde passant mon chemin. J'en prend ces deux hommes (parlant du déposant et son fils) pour témoins*". Le déposant ôta le rieulet des mains dudit COCHET qui prit un autre bâton semblable à une boise qu'il jeta après ledit DE FRANCHE et lui a couru après avec son couteau. Voyant le meunier de Vertain nommé (blanc) qui était en son moulin, il accourut avec son couteau à l'aide dudit COCHET et dit "*Attends bougre, je t'apprendrai bien à marchander de moudre à autrui !*". Ledit DE FRANCHE s'est enfuit avec son cheval et ledit COCHET dit "*Je te raurai (sic) et rencontrerai encore !*"
- Allard BARBIEUR fils dudit Jean, scieur d'aix audit Morpas âgé de 24 ans affirme de même. Au lieu du livre du prévôt c'est "*As-tu parlé aux gens du prévôt ? On m'a dit que tu m'as fait mettre sur le livre du prévôt*". A frappé un coup avec le rieulet de son père sur le bras dudit DE FRANCHE avant de jeter le bâton ledit COCHET dit "*Par la tête Dieu, bougre, il faut que tu en aiche encore !*". Le bâton a atteint ledit DE FRANCHE aux reins. Lorsque l'autre meunier arrive ledit COCHET dit "*Laisse-moi faire, j'en ferai bien !*". Lorsque ledit DE FRANCHE s'enfuit ledit COCHET jure et blasphème le nom de Dieu, le pendant par la tête (sic).

Et quant ce monnaie de Verdun eust
 estee en son lieu par le roy de France
 par son lictor garny de ses gens
 lequel eust de l'ordonnance de l'apostrophe
 manifeste l'usage de la monnaie de Verdun
 au point de l'apostrophe par son lictor
 de la France par la suite de la monnaie
 par son lictor de l'apostrophe de son lictor
 de la France par la suite de la monnaie
 de son lictor de l'apostrophe de son lictor
 par son lictor de l'apostrophe de son lictor

marque d'Illeud



barbier

Contre les malheurs de la peste de
 France par le lictor de son lictor de son lictor
 de son lictor de son lictor de son lictor

Lequel lictor de son lictor de son lictor
 de son lictor de son lictor de son lictor

honors ✠ to mestre

Lequel lictor de son lictor de son lictor
 de son lictor de son lictor de son lictor

17/10/1624 Information devant Charles FICHEL bailli des Dames de Flines à Cappelle et Templeuve, Jean BLAMART, Jean CASTELAIN, Luc DUHEM hommes de fiefs à la requête de Denis DUVAL (DU VAAL) de Cappelle **touchant la blesse (sic - blessure) et coups donnés de nuit le mardi 2ème de ce mois à deux de ses chevaux dont ils sont morts.**

- Jean DELATTRE fils de feu Louis, sergent en la Srie de Hucquin à Cappelle demeurant à Templeuve, âgé de 40 ans environ. Affirme que le dimanche 5 de ce mois d'octobre sur ce que Denis DUVAL lui imposait qu'il avait blessé ses chevaux et qu'il devait avoir dit que si une autre fois il les trouvait en son jardin, il ne les bâterait plus et qu'il les tuerait et que Robert DE BOULONGNE avait ce dit. Entendant cela il est venu avec ledit DUVAL en la maison de Philippe ESPAIGNE, hôte à Hucquin le Ville où ledit Robert était, l'appela hors de sa compagnie et en la présence dudit Denis, Jacques OLIVIER et Mathieu ESCAMELOT, demanda audit DE BOULONGNE s'il maintenait ce qu'il avait dit. A quoi il répondit qu'il n'avait pas dit ainsi et qu'il ne ce maintenait mais qu'il avait dit que celui qui les avait blessés (sans nommer personne) avait dit cela.
- Jacques OLIVIER laboureur à Cappelle, âgé de 60 ans environ. N'a pas entendu les termes de la dispute mais ledit Robert dire que si les chevaux passaient encore ils ne seraient plus battus mais tués.
- Mathieu ESCAMELOT, laboureur à Audefois, paroisse de Cappelle, âgé de 51 ans environ. Affirme la même chose.

21/04/1625 Information devant Charles FICHEL, bailli des Dames de Flines en leur seigneurie à Cappelle en présence de Jean CASTELAIN, Jean BLAMART et Pierre WARTEL, hommes de fiefs sur le débat et **blessure arrivés hier en la personne de Jean CORNILLE, meunier des Wattines** en la maison et cabaret dudit BLAMART.

- Jacques OLIVIER, laboureur à Cappelle, âgé de 60 ans environ. Etant en la cuisine dudit BLAMART en compagnie d'autres, ouï un bruit de noise vers la porte vers laquelle il regarda, apercevant Mathieu FIEBVE fils de feu Nicolas de Hucquin le Ville présenter une épée nue au-devant de Jean et Pierre BROUTIN. Ledit CORNILLE en un instant (sans néanmoins l'avoir vu) a porté un coup bucher sur l'un ou l'autre et tôt après ledit Jean CORNILLE vint en la cuisine étant blessé en la tête à plaie ouverte et sang coulant, disant que c'était ledit FIEBVE qui lui avait donné ce coup. [L'acte n'est par terminé]

06/08/1607 Information tenue devant Antoine DUBUS, lieutenant de maître Jean FRESNEAU, Sr de Lestocquoy bailli général des Dames de Flines en présence de Jean WARTEL fils de feu Louis, Jean WARTEAU fils de feu Jean hommes et fiefs et Antoine GRUMILLIER juge cottier.

- François MILLIER fils de Jacques, cuvelier à Templeuve en Pévèle, âgé de 18 ans environ. Affirme que le samedi 4 de ce mois au soir, la femme d'Antoine DUFLOCQ, hôte devant le château de Vertain, vint au-devant de la porte d'Isabeau DESTOMBE qui était chez elle et cria à haute voix "*La charogne elle n'est pas là, qu'elle vienne !*", quoi ouï par ladite (sic) Catherine WAUCQUIER meschine (servante) à ladite Isabeau, dit à icelle "**Noz Dame venez à la porte, la femme Antoine DUFLOCQ vous appelle charogne**" et elle arriva à la porte. Elle réitéra ses propos et appela ladite Isabeau "*Ribaude, charogne*", disant "**Me nomme (mon homme - voir plus loin) t'a foutu (baisée) entre deux messes et le bailli de Vertain a retiré sa fille arrière de toi pour ce que tu es trop ribaude**". Ladite WAUCQUIER demanda à icelle si les filles qu'elles étaient et demeuraient avec elle, si elles étaient ribaudes. A quoi elle répondit "*Quand tu se serais, tu ne serais point nullement (pas autrement) que les autres*". Disant le serviteur Jean GRARD m'a connue (charnellement), qu'il en a foutu trois en sa maison et que ce n'étaient que des ribaudes et persévéra et retira (réitéra) ces mêmes propos à plusieurs fois.
- Françoise OLIVIER femme (sic - il est écrit : François OLIVIER) de Nicolas ROGIER de Templeuve, âgée de 60 ans, affirme la même chose.
- Péronne ROGIER fille de Nicolas, âgée de 20 ans de même.
- Françoise MILLIER fille de Jacques, âgée de 26 ans de même sauf qu'elle n'a pas entendu ladite DUFLOCQ dire que son mari avait foutu ladite Isabeau entre deux messes.
- Jeanne OLIVIER fille de Jean, âgée de 20 ans de même que ledit François MILLIER.

02/06/1613 Information tenue devant Antoine DUBUS, lieutenant de maître Jean FRESNEAU bailli des Dames de Flines à Cappelle, en présence de Jean CASTELAIN, Jean DENNETIERES et Jean BLAMART, hommes de fiefs et juges rentiers sur le **coup de bâton donné à la tête de Nicolas BENOIT** fils de Philippe hier en la maison et cabaret de Jean BLAMART, hôte à Cappelle.

- Ledit Jean BLAMART âgé de 27 ans. Hier après dîner vers 5h, étant en sa cave, il entendit un bruit de noise au chemin et, y allant, trouva Jean WARTEL fils de feu Pierre et ledit Nicolas BENOIT en débat l'un contre l'autre garnis le premier d'une épée nue et le second d'un bâton ce qui l'obligea à reculer jusqu'assez près de la porte. A l'instant arriva de la cour Antoine WARTEL frère dudit Jean, garni d'un bâton avec un fer au bout en forme de hallebarde dont il frappa sans dire un mot la tête dudit Nicolas dont il tomba à terre blessé à plaie ouverte et sang coulant.
- Marguerite OLIVIER femme de Luc DUHEM de Cappelle, âgée de 40 ans environs. Etant en sa maison aperçut une noise devant la porte de Jean BLAMART entre Jean WARTEL fils de feu Pierre et Nicolas BENOIT fils de Philippe. Elle y alla. Ledit Nicolas se retirait assez proche de la porte et ledit Jean le poursuivait avec une épée avec laquelle il frappait. A l'instant Antoine WARTEL est sorti de la cour dudit BLAMART avec un bâton ferré et, sans dire un mot et à deux mains, en porta un coup à la tête dudit Nicolas qui est tombé par terre blessé.
- Jacques MOCQUE fils de feu Gaspard, serviteur de Charles FICHELE à Cappelle, âgé de 21 ans. Etant sur le chemin devant la porte dudit BLAMART témoigne de même sauf que ledit Antoine a dit en arrivant "Qui est-ce qui en a à mon frère ?".

Ledit WARTEL a reconnu avoir donné le coup de bâton et est condamné à 60s d'amende et dépenses.

02/03/1621 Information tenue devant Charles FICHEL, bailli des Dames de Flines pour leur Srie à Cappelle, Jean WARTEL, Luc DUHEM et Michel DUBUS hommes de fiefs à la requête d'Anne LEMAISRE veuve de Robert BECQUEL (BECQUET) de Cappelle **sur la blessure à lui (sic - elle) inférée par Jean CASTELAIN** hier.

- Luc DUHEM manouvrier à Cappelle âgé de 54 ans environ. Hier au soir, retournant de chez Jean BAMART, hostelain à Cappelle en compagnie de Jean CASTELAIN, arriver devant chez ledit CASTELAIN, il alla vers l'huis d'Anne LEMAISRE qui était assise en sa maison, filant près du seuil. Il lui demanda pourquoi elle en avait toujours à ses enfants et que ce n'était qu'une bougresse, une charogne et une ribaude. Lui donnant un coup de pied au côté, la jetant jus de sa chayère (la faisant tomber de sa chaise). Elle lui dit "*Méchant, tu m'as tuée*" et aussitôt ledit CASTELAIN muni d'un bâton lui donna un coup à la force sur les reins ou côté. Voulant rebander derechef à frapper, le déposant l'en empêcha alors qu'il allait lui en donner un coup sur la tête.
- Michelle DELERUE femme de Denis DUVAL (DU VAAL) de Cappelle, âgée de 24 ans environ. Etant en sa maison elle entendit un bruit vers la maison de ladite Anne. Ecoutant, elle entendit Jean CASTELAIN qui l'appelait : bougresse, charogne et ribaude plusieurs fois. Un jour passé a vu Jean CASTELAIN fils dudit Jean près de l'huis de ladite Anne estompant et donnant plusieurs altercations à ladite Anne.
- François DUHEM fils dudit Luc, manouvrier à Cappelle, âgé de 32 ans environ. Hier au soleil couchant se trouvait dans sa cour près du chemin devant la maison de ladite Anne il aperçu Jean CASTELAIN fils de Mathieu près de l'huis de ladite Anne l'appelant : bougresse, charogne et ribaude et qu'il fallait lui couper la gorge et lui donna un coup de pied dont elle tomba de sa chaise, se retirant derrière l'huis, lui jeta un bâton et comme il n'arrivait pas à l'atteindre, repris le bâton et lui en donna un coup dont elle fut blessée. Ledit Luc son père l'empêcha de poursuivre, ledit CASTELAIN en colère disant qu'il fallait lui trancher la gorge comme à un poulet. A vu les enfants dudit CASTELAIN jeter des cailloux et roc après ladite Anne chez elle dont elle aurait pu être blessée.
- Pierre DUBUS laboureur à Cappelle âgé de 53 abs environ. Revenant de Lille au niveau du jardin de Denis DUVAL, il aperçut Jean CASTELAIN devant sa maison, appelant Anne LEMAISRE : bougresse, charogne et ribaude, demandant à ses enfants de l'assister hardiment, qu'il y avait de bons poteaux à Lille pour vider de cela (pour régler l'affaire).



03/07/1614 Attestation devant Charles FICHEL, bailli des Dames de Flines en présence de Luc DUHEM, Jean CASTELAIN et Pierre WARTEL, hommes de fiefs.

- Jean DESREUX laboureur à Cappelle âgé de 80 ans environ. Affirme qu'il a bonne connaissance de Vincent DUBUS, maréchal à Cappelle qui, dans sa jeunesse, l'a fréquenté tant à l'école qu'en autres lieux. **Il a toujours été bon catholique, hantant et conversant l'église continuellement sans l'avoir jamais détractée ni ceux en ayant charge.** Il continue encore à présent et le tient pour tel ainsi que ses parents. Il l'a requis pour travailler plusieurs fois comme maréchal à ses bêtes chevalines et à cornes, ce qu'il a fait comme un maréchal doit le faire.
- Laurent DEREGNAUCOURT, laboureur à Cappelle âgé de 70 ans environ. Témoin de même.
- Piat MATHON, laboureur à Cappelle âgé de 60 ans environ. De même sauf qu'il n'a jamais été à l'école avec lui.
- Nicolas FIEBVE, laboureur à Cappelle âgé de 62 ans de même.
- Jacques LAIGNEL (LAINGNEL) de Cappelle âgé de 70 ans environ. De même.
- Calixte DELEPLANCQUE veuve de Jean BLAMART, âgée de 55 ans environ. De même.

26/08/1634 Information tenue devant Jean LEMESRE bailli des Dames de Flines pour leur Srie à Cappelle et Templeuve, es présence de Louis WARTEAU, Mathieu BONNIER et Allard DARRAS hommes de fiefs sur **l'homicide** du dimanche 6 août 1634 en la maison de Noël DUFLOCQ, hôte au devant du château de Vertain, en la personne **de feu Jean HOVART** fils de Denis demeurant au hameau d'Ardomporet, paroisse de Templeuve.

- Louis MOLLET fils de Philippe demeurant en la cense de Canchomporet à Templeuve, âgé de 24 ans environ. Affirme que le dimanche 6 après dîner, étant au cabaret de Noël DUFLOCQ à Templeuve devant le château de Vertain en la chambre serrant la cuisine en compagnie de divers jeunes hommes tels que Michel et Charles ROGER, sur la fin de leur état et tous sortis sauf le déposant et ledit Michel, vinrent la ladite chambre Jean HOVART fils de Denis avec Louis DE HELLIN fils d'André, jeunes hommes à marier qui se mirent en querelle (n'en ayant pas entendu le sujet), ledit Denis disant audit DE HELLIN **qu'il lui jetterait un verre de bière qu'il tenait en sa main dans la faiche** (sic – face). A quoi ledit DE HELLIN mit la main au verre pour l'en empêcher. Ledit HOVART de son point le poussa assez rondement d'un coup en la poitrine qui s'avança ensuite vers ledit HOVART qui était garni d'un bâton nommé sallvette qui recula et tomba au bout de la table, se releva et sorti de la chambre avec sa sallvette. Ledit DE HELLIN y demeura étant tenu par le déposant qui désirait empêcher fortune. Ledit HOVART rentra de nouveau avec sa sallute fluminant (sic - fulminant) et démontrant, voulait se battre contre ledit DE HELLIN. Qui, ce voyant, dégaina son couteau en sa main droite pour se défendre. Le déposant se saisit dudit DE HELLIN qui voulait aller vers ledit HOVART et, ledit HOVART voyant que ledit DE HELLIN faisait efforts pour venir vers lui, lui tourna le dos et voulait sortir. Ledit DE HELLIN changea son couteau de main parce que le déposant lui tenait la droite et en mit un coup au côté droit dudit HOVART dont il fut grièvement blessé et une heure après est terminé [mort].

- François LEFEBVRE fils de Nicolas, natif de Rumigy, demeurant en la maison de Charles WAUCQUIER, couturier au hameau d'Ardompret, paroisse de Templeuve, âgé de 20 ans environ. Avec d'autre il est allé chercher Louis DE HELLIN fils d'André pour se promener. Arrivés au hameau de le Quize (Quièze), trouvèrent Jean HOVART qui les suivait jusque devant le château de Vertain en la maison de Noël DUFLOCQ où ils burent trois ou quatre pots de bière puis allèrent aux vêpres puis revinrent en la même maison avec filles où ils burent divers pots de bière avec elles. Elles retournèrent chez elles et eux vers la cuisine où ils trouvèrent Louis MOLLET et autres jeunes gens qu'il ne connaît pas sauf Martin CROMBET fils de Martin. Ledit DE HELLIN et le déposant en sortirent pour aller boire deux pots de bière avec autres filles. Ledit HOVART les vint trouver disant qu'il en savait d'autres qui les voulaient battre. A quoi ils quittèrent les filles et entrèrent dans ladite chambre. Ledit DE HELLIN dit audit HOVART pourquoi il en vantait de telles choses et qu'il n'y avait apparence de rien. A quoi ledit HOVART répondit qu'il avait menti et que ceux ... le dessein était ici et que s'il ledit DE HELLIN n'était d'Ardompret il faillait qu'il lui en fit une (sic). Ledit DE HELLIN répondit "*Prends le cas que ne suis point d'Ardompret*". Ledit HOVART dit "*Que tu doutes !*" et leva la main d'un verre plein de bière, pensant le jeter après ledit DE HELLIN qui, habillement, mis la main au verre. Ledit HOVART lui donna un coup de poing à la poitrine, ledit DE HELLIN se leva de son banc pour se jeter sur ledit HOVART (la suite est identique au témoignage précédent).

11/07/1606 Information tenue devant Antoine DUBUS, lieutenant de maître Pierre WALLON bailli des Dames de Flines pour leur Srie à Cappelle et environs, es présence de Jacques DUBUS, Jean DENNETIERES et Jean BLAMART, hommes de fiefs à la requête de Jean CROMBET, laboureur à Templeuve **sur certaine noise et débat advenus hier au hameau de le Quièze**, paroisse de Templeuve, devant la maison de la veuve Denis DURIEZ sur le chemin, afin de savoir qui a infligé les coups d'épée ou couteau à Jean CROMBET son fils.

- Jean DARRAS fils de Mahieu de Templeuve, âgé de 30 ans environ. Affirme qu'étant à Quièze pour aller voir danser aux noces du fils de Simon CAUDRELIER avec la fille de Pierre FOURMENT. Après laquelle danse restèrent plusieurs personnes dont Pierre SALEMBIER, censier en la bassecour du château de Vertain et Jean CROMBET fils de Jean qui dit audit SALEMBIER avec deux pots de bière en mains "*A vous Pierre SALEMBIER pour ce que m'avez refusé*" et ledit SALEMBIER dit "*Je ne t'ai rien refusé bonté et je le payerai*". Et lorsque ledit SALEMBIER eut les deux ports, dit "*A toi aussi*". Sur quoi ledit Jean dit en amitié "*Je vous payerai aussi et je ne vous demande rien*". Disant "*c'est raison que matuiffie (?) d'autant questes Marie et moi je suis à marier si vous aviez une épée je parlerais à vous en amitié*". A quoi répondit (sic) ledit SALEMBIER "*Je suis mauvais casse sans épée, que me ferais-tu ?*". Et ledit CROMBET lui dit "*Je ne dis point ce que je vous ferai. Je ferai ce que je pourrai, je ne demande rien à personne. Mais s'il faut que je bataille quand les cent diables y seraient, il faut qu'il en y ait (sic) des tués, moi tous des premiers*". Et oui le déposant un certain Philippe (blanc), naguère berger dudit SALEMBIER et à Jacques VILLETTE qu'il dit "*Taxons, taxons !*". Et sur ce recula ledit CROMBET et ledit SALEMBIER lui bailla son poing au viaire (si - visage, voir plus loin), le renversa par terre. Sur quoi il y eut plusieurs épées dégarnies dont on se frappait l'un contre l'autre, entre autres ledit Jean CROMBET, son frère, Simon DE VRENAY, Nicolas PIETIN et autres du hameau de Bonnanche contre lesquels frappaient ledit SALEMBIER, François et Hubert DE LANDAS, Grard ROGIER et Philippe WAUCQUIER. Il n'a pas vu qui a porté le coup contre ledit CROMBET mais qu'il était blessé au dos après le débat
- Allard DARRAS frère dudit Jean, âgé de 28 ans environ. Témoigne de même.
- Catherine BERNARD veuve de Denis DURIEZ de Templeuve, âgée de 53 ans environ. Après la danse des noces qui avaient lieu devant sa maison, elle entendit un bruit du fils Jean CROMBET nommé aussi Jean qui disait "*Par la tête d'un diable, si on nous cherche je suis homme pour moi défendre*". Il y eut quelque personne (ne sachant qui) qui dit "*Tu as un diable avec toi*". A l'instant Pierre SALEMBIER frappe de son poing sur la tête dudit CROMBET et se prirent l'un l'autre à bras et vit plusieurs épées dégainées frappant l'un contre l'autre, entre autres deux fils d'Allard DE LANDAS nommés François et Hubert, Grard ROGIER fils de Jean, Philippe WAUCQUIER et autres contre ledit CROMBET, son frère et autres du hameau de Bonnanche. N'ayant vu qui a porté le coup audit CROMBET qui fut blessé à plaie ouverte et sang coulant au dos à la main.
- Jean WARTEL fils de Gabriel (Gabry) de Quièze, âgé de 30 ans environ. Après dîner, revenant d'aburer le cheval de Laurent DENNETIERES et retournant chez lui il vit la dance du banquet de noces devant la maison de Richard HEDDEBAUT. Etant finie, il restait plusieurs personnes sur le chemin devant le jardin de la veuve Denis DURIEZ. Disant ledit CROMBET deux pots en mains "*SALEMBIER je bois à vous, vous ne m'avez point*

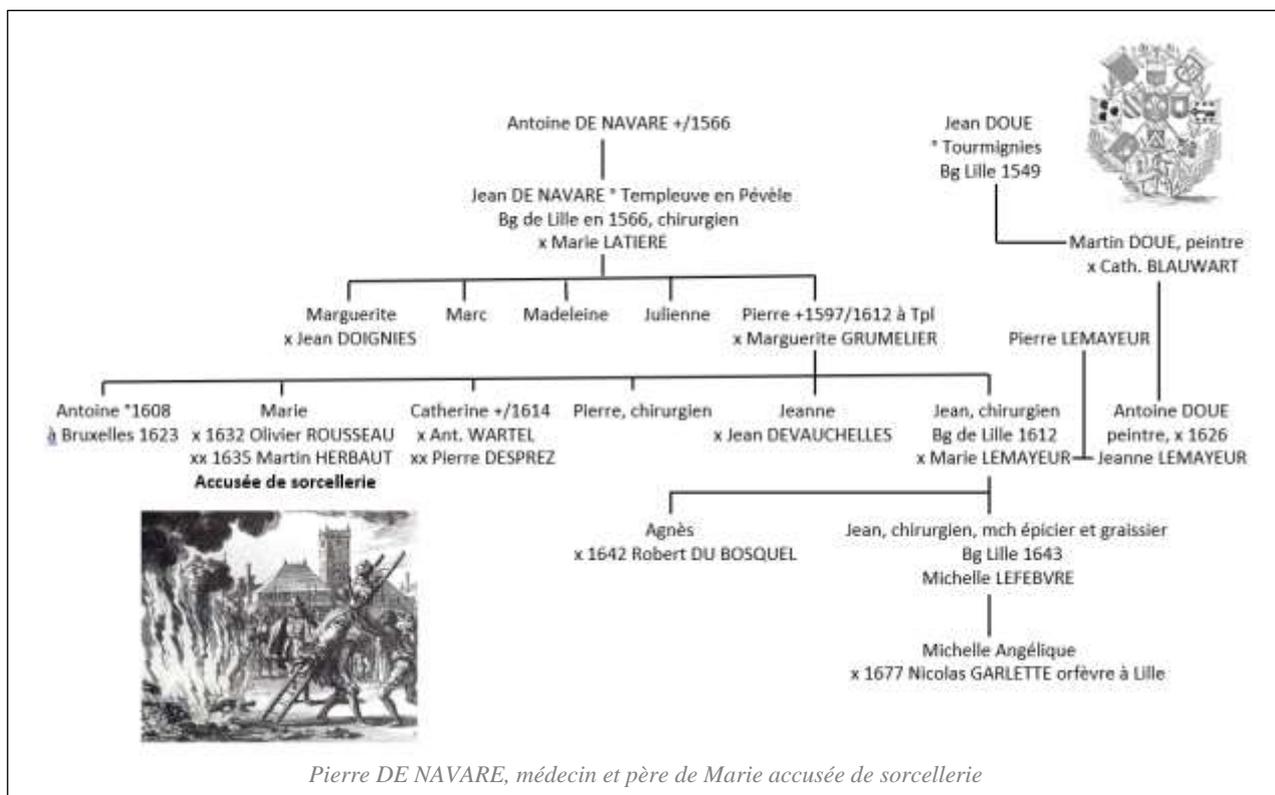
voulu donner à boire et je vous en douvrai", lui demanda "*Ne voulez-vous payer ?*". A quoi ledit SALEMBIER répondit "*Pourquoi ne te payerai point*". Et ayant ledit SALEMBIER lesdits deux pots réciproquement rebus à lui et ledit CROMBET lui dit provofaiche (?), sur quoi ledit déposant retourna vers sa maison et rencontra Philippe OLIVIER et Pierre HEDDEBAUT avec qui il conversa et virent qu'il y eut débat entre lesdits SALEMBIER et CROMBET, lequel SALEMBIER mis un coup de poing à la tête de l'autre et le rabaissa la face en terre sans tomber. Quelque personne (ne sachant qui) avec un couteau nu en sa main flanbissant (sic), voulait frapper ledit CROMBET étant baissé par ledit SALEMBIER. Plusieurs sortirent leurs épées et se battirent dont Hubert DE LANDAS, Pierre CHUFFART, Grard ROGIER, Philippe WAUCQUIER et François DE LANDAS contre Jean CROMBET, son frère et autres de Bonnanche. Il y avait un certain Philippe, à présent berger de Jacques VILLETTE qui avait un couteau. Il n'a pas vu qui a porté le coup et a aidé ledit CROMBET à sa dévêtir de son pourpoint, voyant qu'il était blessé au dos.

03/08/1606 Information devant les mêmes à la requête d'Antoine DESPREZ, laboureur à Mérignies sur la **perte de sa bourse et robée dans sa poche de ses chausses** le dimanche 20 juillet 1606 [Erreur : les témoignages disent le 30].

- Simon DUBUS fils d'Antoine, âgé de 20 ans environ, affirme qu'allant en l'assiette avec Antoine DESPREZ, Jean CASTELAIN fils de feu Mahieu, Pierre FOURMENT, gorlier et sa femme, ledit Antoine étant surpris de boisson, se prit à dormir au bout de la table près de la chayère (chaise) dudit CASTELAIN. Ledit CASTELAIN, mettant sa main à son côté dit "*J'ai ici un clou à mon côté qui me fait arraigier*". Il avait la main dans le sac des chausses dudit DESPREZ et en ressorti la bourse qu'il mit en son sac puis quitta aussitôt ladite assiette. Le déposant vit ledit CASTELAIN dehors, par la fenêtre, ouvrir la bourse et compter l'argent. Après quoi il revint en l'assiette et bu une fois avant de repartir.
- Marie DELECROIX fille de feu Hugues, femme de Pierre FOURMENT de Cappelle, âgée de 35 ans environ. Etant chez Antoine DUBUS, hôte à Cappelle, y buvant avec son mari, Jean CASTELAIN et Antoine DESPREZ, ayant banqueté certain espace de temps, ledit DESPREZ surprit de boisson s'était endormi sur la table. Idem, après sa déclaration CASTELAIN fait semblant de frotter son côté et sorti peu après. Ledit DUBUS lui dit que CASTELAIN avait pris la bourse de DESPREZ et, regardant ledit DUBUS par la fenêtre lui dit "*Voilà qu'il compte l'argent de la bourse*". Ledit CASTELAIN est revenu, a bu et parti pour une autre assiette, il parla à Antoine DUBUS, hôte pour lui demander de l'argent pour aller à Tournai, ce qu'il reçut.
- Antoine DUBUS lieutenant âgé de (blanc) ans. Dimanche dernier passé ledit CASTELAIN lui emprunta 17s parisis pour aller à Tournai le lendemain, disant "*Je n'ai point une maille pour y aller*". La femme du déposant lui prêta la somme et ledit CASTELAIN parti.
- Hélène DUVAAS (DUVAL ?) femme d'Antoine DUBUS de Cappelle, âgée de 45 ans environ. Dimanche dernier, pénultième de juillet CASTELAIN a demandé audit DUBUS son mari de lui emprunter de l'argent. Elle lui donna 17s en liards pièces de deux sols et demi et patards et, trouvant sa femme à la porte, les lui donna en disant que c'était pour aller à Tournai le lendemain, puis parti vers la maison de Michel CUINGNET, hôte à Cappelle.
- Catherine MOREL femme de Michel CUINGNET de Cappelle, âgée de 40 ans environ. Dimanche 30 vers le soir Jean CASTELAIN est venu chez elle et demanda à boire un demi lot de bière puis lui donna un patard, lui disant qu'Antoine DUBUS lui avait prêté 11 patards pour aller à Tournai le lendemain et les reuwa (rua - renversa) sur la table. C'était tous patards sans autre monnaie. Disant que s'il en avait demandé d'avantage il en aurait eu de son ami. Puis parti et le mardi suivant revint chez elle boire deux demi lots de bière en lui donnant une pièce de trois patards, disant "*Voilà ce qui m'est demeuré de jour d'hier à Tournai*" montrant qu'il restait assez bien d'argent dans sa bourse.
- Demoiselle Catherine LESCOUFLE épouse du Sr Jean DE LA CHAPPELLE de Cappelle, âgée de 34 ans environ. Dimanche vint chez elle Jean CASTELAIN trois fois, demandant après le pasteur et la dernière fois lui demandant demi lot de vin ce qu'elle lui bailla avec beaucoup de propos, ce qu'il lui paya avec une pièce de 5s d'Angleterre avec 4 patards d'argent, lui restant encore en mains plusieurs patards d'argent. Lui disant "*Si j'en ai encore à faire avec de l'argent, j'en aurai*". A quoi elle lui répondit "*Vous en avez assez pour ce jour d'hui*". Disant icelui "*Ma femme a fille, elle me rebaillera de l'autre argent pour aller à Tournai*" et s'en alla.

06/02/1612 Information sur la rébellion d'Eustache FRY, meunier de Templeuve en Pévèle contre la justice des Dames de Flines, **saisissant les biens qu'il avait chez lui** à la requête de Louis MAHEL, maréchal à Templeuve.

- Grard DE DAMPS bailli de la terre et Srie de Messieurs de St Calixte de Cysoing à cause de leur seigneurie à Templeuve, âgé de 45 ans environ. Affirme que le 6 février il a été requis de la part dudit Louis MAHEL de mettre sous sa main pour justice plusieurs flacques devant la maison dudit FRY sur le chemin de la Srie et lieu plaidoyable de St Calixte. Jean WARTEL fils de feu Louis, Jean WARTEL fils de feu Jean et Louis PIETIN y étant arrivé avec la justice des Dames de Flines aussi requise par ledit MAHEL pour saisir tous les biens dans la maison dudit FRY [détruit] des bourgeois de l'un ledit FRY dit "*Les bougres, le vous romprai le cou !*" et se mit à se rebeller et se faire (re)tenir par sa femme, ses enfants et autres femmes dont la veuve de maître Pierre DE NAVARE et autres. Nommant la justice : bougre, larron, lère, mangeurs par plusieurs fois, faisant effort de s'échapper des mains desdites femmes et disant "*Laissez-moi aller, je tuerai tous les bougres, larrons*". Et, de fait, faisait tous devoirs de faire et persévérât en sa mauvaise opinion, tellement que ladite justice a été contrainte de se retirer et en aller.



- Jean WARTEL fils de feu Louis, âgé de 56 ans, le greffier et Louis PIETIN âgé de 35 ans témoignent de même.

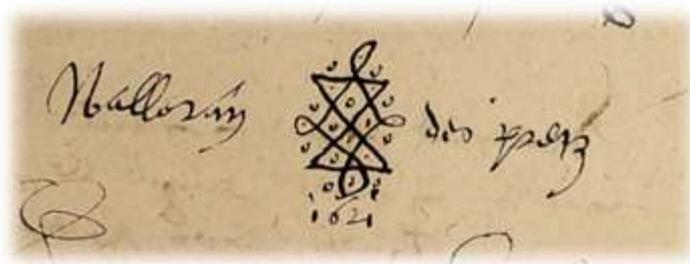
- Marguerite GRUMILLIER veuve de maître Pierre DE NAVARRE, âgée de 52 ans environ de Templeuve devant la maison d'Eustache FRY, meunier de Templeuve. Le 6 février au soleil couchant elle entendit un bruit des enfants dudit FRY et est allée voir. Ledit FRUY se faisait tenir la maison par sa femme et autres parce qu'il voulait aller vers les bailli et hommes de fief des Dames de Flines à Cappelle pour leur faire tord, les nommant : bougres, mangeurs, je n'ai point assez de leur bougresse de justice, disant qu'il était trop tard pour faire les exploits (de justice). De sorte que la justice a été contrainte de se retirer.

- Louis MAHEL, maréchal à Templeuve âgé de 58 ans environ. Requis par les bailli et hommes de fief des Dames de Flines et la justice de St Calixte de Cysoing à cause de leur Srie à Templeuve pour, à a requête, faire saisir les biens dans la maison dudit FRY afin d'avoir paiement de reste d'ouvrage de forge pour 20£ 16s. Etant iceux arrivés à sa maison, ledit FRY leur dit qu'il leur romprait le cou à quoi personne ne répondit sauf Grard DE DAMPS, bailli de St Calixte qui dit "*Avancez-vous de ce faire, vous aurez de l'ouvrage jusqu'au soir*" puis alla en la maison se garni de tenailles de fer et commença à en frapper sur Toussaint DESCARIERE, sergent ainsi que sur Jean WARTEL fils de feu Jean, home de fief des Dames de Flines. Tellement que sa femme et autres femmes et ses enfants furent contraints de le tenir. Appelant la justice : bougres, larrons, mangeurs plusieurs fois et "*Je n'ai à faire de votre bougresse de justice, bougres, larrons que vous êtes !*".

Disant aux femmes de le laisser aller "*Je vous tuerai tous les bougres !*". Ils furent contraints de sortir de la maison par crainte des inconvénients.

15/05/1621 Information tenue devant Charles FICHEL, bailli des Dames de Flines, Michel DUBUS, Jean WARTEL et Quentin DE REGNAUCOURT hommes de fiefs à la requête de Pierre DUBUS, laboureur à Cappelle à l'intention de se décharger et purger de **l'homicide de Toussaint DESCARNIERES**, sergent desdites Dames à Cappelle le lundi lendemain de Pâques dernier chez Jean BLAMART à Cappelle.

- Jean RAAS, laboureur et brasseur à Genech, âgé de 36 ans environ. Affirme à nouveau suite à l'information tenue d'office le 6 mai 1621, qu'il n'a pas vu ledit DUBUS durant le temps du débat mentionné esdites informations tenues d'office, avoir eut couteau en main ni autre arme offensive, seulement une arquebuse pour se défendre et pousser Jean CASTELAIN en arrière de lui. Ledit Pierre DUBUS n'a pas fait tomber la table sur ledit feu DESCARNIERES pour avoir ledit été à portée de mains dudit CASTELAIN à ce moment là du côté de la cheminée. C'est Hubert MIRLIER qui l'a jetée à terre pensant frapper du pot et couteau mentionnés après ledit CASTELAIN.
- Denis DELEZENNES, laboureur à Genech âgé de 30 ans environ. N'a pas vu ledit DUBUS avec une arme sauf l'arquebuse, c'est MIRLIER qui a fait tomber la table.
- Wallerand DESPREZ, carlier à Cappelle âgé de 31 ans. Le jour du trépas de Toussaint DESCARNIERES, auparavant sa mort, vint Jean CASTELAIN vers 7h du matin chez lui, disant "*Mon compère voici les choses bien changées. J'entends que Toussaint DESCARNIERE empire. Je vous prie aller vers lui et tacher à faire la paix avec lui. Je n'ai toutefois mémoire avoir donné le coup, si ce n'a été étant tenu par ma mandille (?) du greffier, laquelle se rompit et que lors aurait échappé et jeté mon coup*". Le comparant est allé chez ledit DESCARNIERES, demandant comment il se portait à quoi il répondit "*encore deux ou trois emplâtres que la plaie était serrée et guérie*". Mais qu'il se portant mal au ventre, ne sachant de quoi si ce n'eut été la table qui lui était tombée dessus lors du débat.



31/07/1606 Devant Antoine DUBUS lieutenant de maître Pierre WALLON, bailli de la Srie des Dames de Flines à Cappelle en présence de Jacques DUBUS, Jean WARTEL et Jean BLAMMART hommes de fiefs, Jean DESCATOIRE fils de feu Jean, naguère serviteur d'Antoine DURIEZ, censier de la Wallute, confessa que le samedi dernier, retournant ledit DESCATOIRE de la maison de Jacques DESWEZ, hôte à Bersée où se faisaient les fiançailles de sa soeur, venu au jardin Mahieu DE BOULOGNE à L'Inguiette, paroisse de Cappelle, il trouva ledit Mahieu. Ledit DESCATOIRE avait son épée tirée et l'en frappa, couru en la maison dudit DE BOULOGNE où il trouva sa femme qu'il frappa de son épée, **lui rompant un pouce (pauch) de sa main droite**. Confessant avoir fait grande insolence et rompu un chaudron et quatre chariots à filer dont il demande merci (pardon) à Dieu, à la justice, audit DE BOULOGNE et sa femme et tous autres. La raison en fut que la femme dudit DE BOULOGNE n'a voulu souffrir que sa fille vint accompagner sa soeur à son fiançage, ce que deux de ses sœurs ont accompagné les filles d'icelui DE BOULOGNE à leurs fiançailles et noces, étant surpris de boisson.

09/09/1617 Information tenue devant Charles FICHEL... à la requête de Denis et Jacques DUVAL (DUVAAL) sur la **blesure inférée à Jean DUVAL** leur frère le dimanche 3 de ce mois vers le soir vers la maison d'Hubert MIRLIER au hameau de L'Inguignette, paroisse de Cappelle.

- Maître Jean DE MUIDDEBLEDZ, chirurgien à Bersée, âgé de 28 ans environ. Affirme qu'étant requis d'aller visiter ledit Jean DUVAL à cause du coup reçu, a trouvé deux coups en un endroit, l'un pénétrant par haut à l'intérieur qui est mortel et l'autre par bas non pénétrant et aussi un coup au bras gauche sur la veine baselique venant d'un couteau tranchant.



- Jean DUBUS fils de feu Jacques, laboureur à Cappelle âgé de 40 ans environ. Dimanche dernier, jour de dédicace de Cappelle, étant au jardin d'Hubert MIRLIER au hameau de L'Inginguette avec Jacques OLIVIER de Cappelle, il buvait avec lui un pot de bière et, auprès de la baille sur le chemin, étaient Jean et Jacques DUVAL frères, Jean DUHEM d'Audefois et Pierre et Jacques DELEPLANCQUE enfants de feu Marc et leur mère de Cocquière, paroisse de Nomain. Lequel Pierre disait aux autres qu'il irait à la place de Cappelle voir la fête et, ce oui, Jean DUHEUS dit "*Mon cousin je ne vous la conseille point, il n'est besoin que y aller craindant fortune*". Après avoir tous ensemble dépensé 10 patards, ledit Jean DUVAL dit qu'il payerait pour tout comme il fit et lesdits DELEPLANCQUE s'en allèrent au loin du chemin vers Audefois, et arrivés devant la maison de Jacques DELEPLANCQUE, ledit Pierre à s'émouvoir de retourner nonobstant le conseil de sa mère et de son frère Jacques. Et venu qu'il fut près desdits DUVAL et DUHEM dit "*Qui serait-ce qui me défendrait aller à la place ?*". Tirant sa dague qui lui fut ôtée par sa mère et tirant son couteau, alla pour frapper ledit DUHEM qui était garni d'un raidon et se mit en défense. Vinrent plusieurs femmes qui virent ledit Pierre faire effort de frapper ledit DUHEM es bras desdites femmes (ce qu'il ne pu faire pour la défense de sa mère), laquelle se retira à son pouvoir au coin et fin du jardin Jean DESCATOIRE, et à la force d'échappa et retourna derechef garni de son dit couteau après ledit DUHEM et DUVAL. Lequel DUHEM se mit en défense et frappa de son bâton ledit Pierre et comme le déposant craignait être blessé, il se retira sur le jardin en entendant quelque chose craquer comme si on eut coupé de la toile et se retournant, aperçu ledit Jean DUVAL par terre et serrant lui ledit Pierre qui tenant son couteau serrant le dos.
- Jacques DUBUS fils d'Honoré, couturier à Audefois, paroisse de Cappelle âgé de 36 ans environ. Etant chez lui il entendit un bruit de noise vers la maison d'Hubert MIRLIER demeurant à L'Inginguette où il courut. Il vit la veuve de Marc DELEPLANCQUE de Cocquerie à Nomain qui tenait son fils Pierre garni d'un couteau et voulait aller vers quelqu'un qui se trouvait devant chez ledit MIRLIER. Il s'échappa des mains de sa mère, courant vers là et commencèrent à s'embrasser (sic) l'un l'autre avec ledit Jean DUVAL et tombèrent par terre. Se relevant Pierre frappa d'un coup de couteau ou dague aux reins ledit Jean qui ne s'était pas encore relevé dont il fut blessé à plaie ouverte et sang coulant.
- Jacques DELEPLANCQUE l'aîné, fils de Thierry du hameau d'Audefois, paroisse de Cappelle âgé de 50 ans environ. Etant en son jardin au soleil couchant, oui un bruit (même témoignage) sa mère le tenait à la ceinture dont il s'échappa. Ledit DUVAL le voyant venir vers lui, l'embrassa, pensant éviter à fortune et y mettre le bien afin qu'il ne fit tort à personne, ledit Pierre jeta ledit DUVAL par terre...

16/12/1614 Information tenue devant Charles FICHEL bailli des Dames de Flines... sur la **rébellion** faite par Pierre NOEL, Pierre et Vincent DUBUS et autres mettant certaines commissions à exécution à la requête d'Antoine DUBUS, hôte à Cappelle à l'encontre dudit Pierre NOEL, caution de Marguerite DARRAS veuve d'Antoine DESPREZ le 10 octobre 1614 et 21/11/1614.

- Artus DELEPLANCQUE fils de feu André, laboureur à Audefois, paroisse de Cappelle âgé de 60 ans. Affirme qu'hier après dîner vers 1h étant en la forge de Vincent DUBUS avec Pierre DUBUS, Jacques et Nicolas DUBUS père et fils, Jean FOUBERT et Louis DUVAL (DU VAAL) et arrivant Toussaint DESCARNIERE, sergent de Monseigneur le baron des Wattines et aux Dames de Flines en leur Srie de Cappelle, accompagné de

Jacques BECQUET, sergent de mon dit Sr, Charles CROMBET, sergent de Messieurs les prélats et religieux de St Calixte de Cysoing en leur Srie de Templeuve et Cappelle. Ledit DESCARNIERE demanda à voir la grange dudit Vincent DUBUS ouverte afin de mettre à exécution quelque commission qu'il avait contre Pierre NOEL qui avait les gerbes de blé et warras entassées en ladite grange. Ledit Vincent dit qu'il n'ouvrirait ladite grange que s'il montrait obéissance du bailli de Messieurs de St Calixte. A quoi répondant ledit DESCARNIERE dit "*Je l'ai verbalement du bailli présents trois hommes de fiefs (et pour justifier :) Voilà son sergent*". A quoi il répondit "*Je n'ai que faire de cela, tu me montreras sa signature ou tu n'entreras pas*". Ledit Pierre DUBUS prit un marteau de fer dont ledit Vincent se sert pour son métier de maréchal et dit audit DESCARNIERES allant vers lui d'une furce (?) "***Si tu plaides beaucoup, je ta entasserai ce marteau en la tête !***". Le déposant se retira et quelque autre retira le marteau. N'eût été son assistance et les autres, il eusse fait déplaisir audit DESCARNIERE. Disant de colère "*Tu as fait bouter mon beau-fils en prison à Bersée, il m'en souvient encore*". Se retira vers la maison dudit Pierre NOEL.

- Louis DUVAL, laboureur à Cappelle âgé de 54 ans. Etant en la forge de Vincent DUBUS. (Même témoignage) Avec le marteau dit "*Bougre si tu plaides...*", "*Bougre tu a fait bouter...*". Le beau-fils est encore en prison. Ils ont retenu ledit Pierre.
- Charles CROMBERT sergent de Messieurs de St Calixte de Cysoing et des Dames de Flines âgé de 50 ans environ. A été requis par Toussaint DESCARNIERE, sergent des Dames de Flines afin de l'assister. Est allé avec Jacques BECQUET chez Vincent DUBUS où était présent Pierre DUBUS son frère. N'a pas tout entendu, étant éloigné. Ledit DESCARNIERE s'étant retiré est allé chez ledit Pierre NOEL pour y vendre ce qu'il y avait. Ledit NOEL est sorti avec son fléau de furie qu'il battait en la grande dudit Vincent et lui dit "*Ce n'est toi, bougre, de tout d'entrer en maison*". Ledit NOEL ayant la volonté de frapper ledit DESCARNIERE, il lui dit "*Allons, retirons-nous, demain nous viendrons et aurons nos raisons*".
- Jacques BECQUET, sergent de Monsieur le baron des Wattines demeurant à Cappelle, âgé de 36 ans environ. A été requis par Toussaint DESCARNIERE de l'assister. Pensant entrer par la petite porte dudit Vincent, sa femme la ferma. Ledit Vincent dit qu'il n'était pas question d'entrer chez lui et qu'il devait aller vers celle de Pierre NOEL voir s'il y a quelqu'un, ce qu'il fit. De retour à la forge dudit Vincent ouï dire par lui audit DESCARNIERE par colère "*Bougre larron, tu as voulu faire bouter mon beau-fils en prison !*". Ledit DESCARNIERE se retira et alla avec Charles CROMBET chez ledit NOEL qui les reçus son fléau en mains, disant que ce n'était son bougre de tour entrer en sa maison et que s'il entrait il leur faudrait jouer des deux bras et voir qui d'eux deux serait le maître. Il se retira.
- Toussaint DESCARNIERE, sergent de Mgr le baron des Wattines et des Dames de Flines à Cappelle âgé de 46 ans environ. Le frère Pierre dit "*Ne me caquette ni plaide trop !*". Reste du témoignage identique.

21/07/1616 Attestation devant Charles FICHEL... à la requête de Denis HUART du hameau de Quièze, paroisse de Templeuve sur plusieurs **injures proférées** vers sa personne par Françoise et Agnès GODDIN filles de feu Nicolas GODDIN.

- Simon BERNARD fils de feu Philippe, jeune homme à marier au hameau de Quièze âgé de 45 ans environ. Le samedi 16 juillet après dîner il était chez Denis HUART dont la femme rentrait de chez Françoise et Agnès GODDIN. Elle dit à son mari "*Allez parler à ces filles là, ils (sic) disent que vous avez dérobé leur pot de cuivre et leur chaudron*". Ce qu'il fit. Elles ont maintenu leurs propos.

Une généalogie déduite de l'acte suivant :

- + Pierre WARTEL (frère d'Antoine) x sa veuve à Cocquerie 1616
- Martin WARTEL, marié
- Jean WARTEL
- Marie WARTEL x Michel DASSONNEVILLE
- Péronne WARTEL x (Cm 1615 - 2 E 3 / 9403 acte 62) François DE HAUBERSART (Fils de Jacques et Jeanne LELEU de Bersée-Faumont)
- Catherine WARTEL veuve, avec deux enfants
- Antoine WARTEL

24/06/1616 Information tenue devant Charles FICHEL bailli, Luc DUHEM et Pierre WARTEL hommes de fiefs sur de débat advenu le mardi 11 de ce mois chez la veuve Pierre WARTEL de Cocquerie.

- Louis LESCUIER fils de feu Pierre demeurant chez ladite veuve, âgé de 20 ans environ. Sur le soir étant chez ladite veuve sa maîtresse (au sens noble du terme...), Martin et Jean WARTEL ses enfants à table au souper, arriva Michel DASSONNEVILLE époux de Marie WARTEL, François DE HAUBERSART époux de Péronne WARTEL, ses beaux-fils qui dirent "*Dieu vous garde ma mère. Comment vous portez-vous ?*". A quoi elle répondit "*Je me porte bien, on ne gagne rien à lui plaindre*". Ledit Michel s'assit alors sur le seuil de la chambre avec Catherine WARTEL, fille de ladite veuve, sa belle-sœur à qui il dit "*Je vous voudrais bien avoir à gouverner vous auriez meilleur temps que n'avez ici*". A quoi elle répliqua : "*Il me suffit bien. Je suis ici avec Martin, il faut qu'il m'aide à nouvrir (sic) avec mes deux autres petits enfants depuis que son père est mort. Il m'a toujours assisté. Il a dépendu plus de mille livres du votre, vous le voulez faire Monsieur et les autres brinbeux (mendiants menteurs)*". A quoi répondant "*Mes que je suis morte pillié (sic) autant comme vous volles, si j'ai peu je vendrai et ce qui demeurera sera vôtre également. Il faut aider à marier et entretenir les autres*". A quoi dit ledit DE HAUBERSART "*Vos enfants sont-ils en danger ?*". Et ce oyant, ledit Jean WARTEL dit "*Si nous estimez en danger, nous y demourisme pour vous*". Ledit DASSONNEVILLE se leva, demandant audit DE HAUBERSART que esche qu'il dit qu'il demeurerait en danger, "*il faut parler de cette parole. S'il n'y avait nul bougre qu'ils sentirent leur profit, ils reprendraient leur mariage comme nous avons fait le nôtre*". Il prit alors sa fourche en disant "*sus bougre !*" et en frappa un coup d'estoc après ledit Martin en la poitrine et sitôt ledit Martin avec Jean et le déposant sortirent de ladite table et commencèrent à aviser d'eux défendre. Ledit Jean pensant relever sa mère qui était restée par terre. Ledit DASSONNEVILLE d'un couteau nu en main frappa la tête dudit Jean dont il fut blessé à plaie ouverte et sang coulant. Ledit Martin sorti de la maison par la porte de la cour. Le déposant suscita audit Michel afin d'éviter qu'il n'allât après icelui et ledit DE HAUBERSART sorti de la maison par la porte du jardin. Ledit DASSONNEVILLE et François DE HAUBERSART revinrent par la porte de derrière sur le jardin dedans ladite cour garnis chacun d'un couteau et commencèrent à aller après lesdits Martin et Jean WARTEL qui étaient dans la cour. Ledit Martin pensant s'enfuir tomba la face à terre et ledit Michel lui sauta dessus avec son couteau et la femme dudit Martin le tira jus (en bas). Une fois relevé il sauta sur ledit Jean WARTEL avec son couteau et lui donna un coup à l'épaule droite dont il fut blessé à plaie ouverte et sang coulant. Ledit DE HAUBERSART est également venu vers ledit Martin WARTEL alors que ledit DASSONNEVILLE était dessus et frapper ledit Martin, ne sachant s'il l'a touché. Ledit Martin dit au déposant "*L'on me voulu tuer*". Ils s'en allèrent alors. Ledit Martin était blessé en trois endroits à plaie ouverte et sang coulant en la poitrine, un coup au bras gauche et un à la cuisse. Et ledit Jean un coup à la tête et un à l'épaule. La femme dudit Martin un au lez à gauche.
- Marie DESMONS fille de feu Charles demeurant chez ladite veuve, âgée de 15 ans environ. Même début de témoignage. DASSONNEVILLE badine avec Catherine WARTEL. Sans savoir pourquoi, il prend une fourche et dit "*Bougre il faut que nous le tuons !*" et frappa ledit Martin. La déposante s'enfuit alors de frayeur hors de la maison. De retour elle trouva ledit Martin blessé à trois endroits, disant que c'était un homme mort et la femme dudit Martin dit qu'elle avait un bras perdu.
- Catherine MERCHIERE (signe MERCHIE) femme de Thierry DELEPLANCQUE de Cocquerie, paroisse de Nomain, âgée de 49 ans environs. Etant à sa porte elle entendit la servante de Martin WARTEL crier au meurtre disant "*Catherine venez tôt, on tue notre maître !*". Sur quoi elle couru vers la maison et trouva à la porte de derrière Michel DASSONNEVILLE et un autre qu'elle ne connaît pas avec un couteau en main et l'autre une fourche qui sortaient de la cour de la veuve Pierre WARTEL, sa voisine. Et en l'entrée de la court la femme dudit WARTEL qui lui dit "*Voilà Martin tué et mi j'ai perdu un bras*". Elle constatât les blessures des trois.

06/01/1616 Information devant Charles FICHEL... sur la **blessure infligée** par Jean DELEPLANCQUE fils de feu Michel vers la personne d'Allard DENNETIERES le dimanche 3 de ce mois.

- Jean DELEPLANCQUE fils de Jacques du hameau d'Audefois, paroisse de Cappelle, âgé de 23 ans environ. Retournant de chez Antoine DUBUS, hôte à Cappelle accompagné d'Allard DENNETIERES, Philippe DELEPLANCQUE son cousin, Mathieu DELEPLANCQUE son frère et Jean DELEPLANCQUE fils de Michel, venus au jardin de Pierre DELERUE, ledit Jean DELEPLANCQUE frappa d'un coup de couteau aux reins du déposant sans dire un mot dont il fut blessé à plaie ouverte et sang coulant. Lui disant qu'il en était fâché, ledit Jean parti derrière la grange avec son couteau et y trouva ledit Allard DENNETIERES et sitôt entendit ledit Allard qu'il lui avait donné un coup de couteau. Sur ce bruit le déposant alla vers eux et vit que ledit

- Jean découpait le chapeau dudit Allard avec son couteau et décoûtra ledit Allard qui était blessé aux reins.
- Philippe DELEPLANCQUE fils de Jacques le jeune, âgé de 21 ans environ. Etant dans le jardin de Pierre DELERUE avec Jean et Mathieu DELEPLANCQUE ses cousins, Allard DENNETIERES et Jean DELEPLANCQUE fils de Michel, étant empêché à faire un bâton, aperçut ledit Jean DELEPLANCQUE donner des coups de couteau au chapeau dudit Allard qui disait qu'il lui avait donné un coup de couteau aux reins. Ledit Allard fut décoûtré et on pu voir sa blessure. Personne d'autre n'a pu lui donner ce coup.
 - Mathieu DELEPLANCQUE fils de Jacques d'Audefois âgé de 19 ans environ. Même témoignage que le premier. Ledit Allard dit que ce n'était rien que son chapeau mais qu'il avait reçu un coup de couteau dudit Jean.

02/10/1637 Devant Pierre CHUFFART lieutenant de Jean LEMESRE bailli des Dames de Flines au territoire de Templeuve en Pévèle, présents André LE VINCHANT, Allard DARRAS et Pierre WARTEL, hommes de fiefs à la requête de Thomas BONNIER fils d'Amand, laboureur à Templeuve a été **faite visitation d'une basse** entre un champ dudit BONNIER contenant 6c 1q et une autre de semblable grandeur en la campagne des Hautconsart à Templeuve appartenant à Gilles DUBURCQ tenant à la voie menant du Promel à Wachemy et à celle passant au travers dudit Pronel (sic) au Floribert. Laquelle basse examinée, jugeant à la semonce et conjure de Monsieur le lieutenant, nous, hommes de fiefs avons trouvé que ledit Gilles ou autres avec un louchet ont fait un fossé d'environ deux pieds de large et pied et demi de profond du côté et au bout de ladite basse tenant à ladite voie et pris la terre provenant dudit fossé qui est sur la partie dudit BONNIER et la jeter sur le champ dudit DUBURCQ bien environ 40 pieds de long contre quoi ledit BONNIER demande rétablissement.

09/10/1637 A la requête d'André LE VINCHANT, hôte à Templeuve, a été faite visitation d'une emprise de terre faite par Allard DENGREMONT fils de feu Guillaume sur un champs de terre à labeur de 5c et 1/3. Après avoir pris pied à la borne plantée dans la haie de Philippe DE DAMPS qui fait division entre les deux héritages, a été trouvée l'emprise deux royes sur ledit LE VINCHANT.

03/07/1784 Devant le lieutenant et gens de Loi de la terre haute justice et engagièrre royale de Cappelle, certificat que Philippe Joseph OLIVIER, laboureur audit Cappelle sur la terre et seigneurie de l'abbaye de Flines a déclaré qu'on lui a **volé une vache** la nuit de jeudi premier de ce mois au vendredi dans son étable dont la porte ne ferme point. Laquelle vache est d'un poil mêlé de roux et blanc à blanc nez avec un grand cornage, la graine du bout de la queue coupée et les ongles des pieds de derrière raccourcis et blanchie dessous le ventre. Il fait des recherches en plusieurs endroits et que cette vache a été retrouvée chez le Sr BRIQUET, cabaretier à Coutiches dans les berceaux de son jardin qui servent à tirer à l'arc. Elle avait reçu plusieurs coups y compris de couteau à la queue, probablement pour la faire aller plus vite, ce que ne réussissant pas, on l'a abandonnée.

1683. Adressé au lieutenant de la Gouvernance de Lille. Remontre Nicolas MATHON, laboureur à Nomain joint madame l'abbesse de Flines qu'il y eut un débat avec Antoine PLATEL dans lequel il a **légèrement blessé** d'un coup de contusion à la tête ledit PLATEL **sur la juridiction de ladite abbesse**. Il a engagé le même jour l'amende es mains du bailli de ladite Dame et fut condamné par la justice du lieu le 9 janvier 1683 à 60s, dépenses, dommages et intérêts. **Toutefois la justice de Cappelle se disant fondée de juridiction avec haute justice audit Cappelle s'est ingérée de faire pareille information pour le condamner à pareille peine**. En marge : qu'on s'informe.

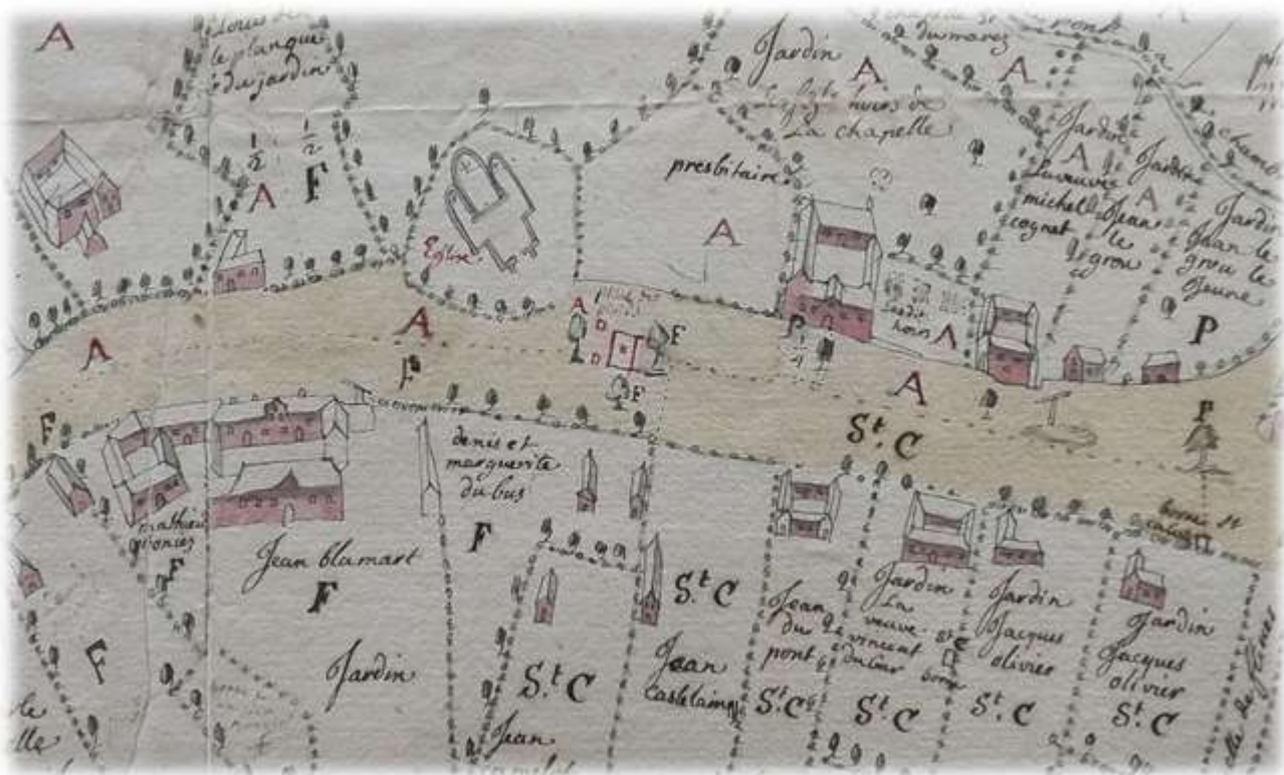
26/01/1683 Devant les hommes de fiefs des Dames de Flines est comparu Antoine PLATEL, laboureur à Cappelle en suite d'assignation à lui donnée par Philippe LAIGNEL, sergent à ce siège en conséquence de la sentence rendue au procès criminel de Nicolas MATHON, laboureur à Nomain le 19 janvier par où appert ledit MATHON condamné outre les amendes, frais et mises de justice des informations et des chirurgiens tels qu'Emmanuel ABOULT maître chirurgien juré, lieutenant du premier médecin du roi et Gilles François TRACHET d'Orchies, de payer vers ledit PLATEL toutes dépenses, dommages et intérêts à cause des blesses qu'il a été battu dudit MATHON. Ledit PLATEL a répondu qu'il n'était pas en état et qu'il requérait (le renvoi) la quinzaine.

Examen de la blessure infligée le jour de l'Épiphanie dernière audit PLATEL.

- Jacques VILLETTE laboureur sur cette seigneurie âgé de 35 ans. A 2h de relevée le jour des Rois comme il devisait avec Nicolas MATHON fils de feu Josse laboureur à Nomain, est arrivé Antoine PLATEL qui a dit en entrant dans la maison "Voilà du grand vent et du terrible temps" en venant vers le feu. A quoi ledit MATHON dit "Compère, je te prie sortir hors d'ici car quand je te vois le sang me bout". A quoi il répondit qu'il pouvait bien être là tout comme lui. Ledit MATHON dit à nouveau "Je t'en prie sort d'ici car tu sais que nous ne pouvons être ensemble !". Ne voulant sortir il prit ledit PLATEL par l'épaule et le poussait pour le faire sortir de force. Mais ledit PLATEL s'est retenu au poteau de la petite porte. Voyant qu'il ne pouvait le faire sortir et après que ledit PLATEL ait demandé permission de rester, ledit MATHON a sauté au ramon (balai), ayant fait effort de le devancer et, ne l'ayant su faire, l'a encore poussé par le dos pour le faire sortir, ce qu'il n'a pu faire. Le déposant a pris le ramon des mains dudit MATHON et, ayant disputé de divers propos, entre autres touchant le boeur (sic - beurre) que ledit MATHON soutient que ledit PLATEL lui a pris, à quoi l'autre répondit que ce n'était pas vrai, ledit MATHON prit une cer (chaise) et commença à frapper sur la tête dudit PLATEL qui prit aussi une petite cher d'enfant sans qu'il l'ai vu en frapper ledit MATHON sinon qu'il s'en garantit des coups qui lui étaient portés. Il a poussé d'un coup de poitrine ledit MATHON qui a réagit en le frappant, de quoi ledit PLATEL est tombé sur sa face contiguë à la cheminot (sic - cheminée) en saignant par le née (sic). Ledit MATHON sauta et le releva en disant "Va compère, ce n'est rien et si ça été toi que Dieu te le pardonne et à moi aussi". Ayant envoyé chercher une seellée d'eaux (sceau d'eau), il nettoya le sang que ledit PLATEL avait **sur la manche et son croate** (sa cravate*) et **prit une cher et l'a fait assire** puis est parti.
- Jeanne DAVRIL femme dudit Jacques VILLETTE, âgée de 28 ans environ. Même témoignage. Il prend le ramon, pensant le démancher et ses mains et ses pieds et ne l'a pas su. Elle s'est sauvée en sa chambre en voyant qu'ils allaient se battre. Lorsqu'en n'a plus entendu de coups elle est revenue et a trouvé ledit PLATEL par terre.

Plainte par Antoine PLATEL fils de Nicolas qui était allé passer le temps chez Jacques VILLETTE son voisin.

* étoffe portée autour du cou par les soldats Croates lors des guerres de Louis XIII puis Louis XIV, adoptée par les militaires français puis les civils.



Détail du centre bourg de Cappelle – A.D.59 – 56 Fi 465